

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE RAPPORT FINANCIER COMMUNE NOUVELLE

LES DEUX VILLES ONT ENGAGÉ UN REEQUILIBRAGE DE LEUR SITUATION FINANCIÈRE DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE CONTRAINT

La situation financière des deux Villes témoigne, ces dernières années, d'un effort notable de sécurisation de leurs équilibres financiers : la commune de Pierrefitte a presque doublé son taux d'épargne brute en 4 ans (passant de 4,8% en 2019 à 9,9% en 2023) tandis que celle de Saint-Denis poursuit une progression de plus de 1 point (passant de 9,3% en 2019 à 10,4% en 2023).

DES MARGES FINANCIÈRES ÉLARGIES GRÂCE À LA COMMUNE NOUVELLE...

La création de la commune nouvelle, éligible à la dotation d'amorçage (évaluée à 2,2 M€ par an pendant 3 ans), permet de faire bénéficier le territoire de près de **6,6M€** de dotations d'amorçage sur la période 2025-2027.

La collectivité bénéficiera également, pour sa première année d'existence, d'une augmentation estimée à **10M€ du FCTVA, liée à un double versement.**

Par ailleurs, les effets de mutualisation permettent – sans en affecter la qualité du service public – de générer des économies d'échelle estimées à **2,9M€ sur l'année 2025**. Un tel effort sur l'optimisation des charges courantes n'aurait pu être porté par chacune des communes isolément, les marges d'économie s'étant fortement contractées ces dernières années.

En 2025, l'épargne brute de la nouvelle collectivité atteindrait 28,5M€, **soit 4,2M€ de plus que si les communes étaient restées distinctes.**

... AU BÉNÉFICIAIRE DES CONTRIBUABLES, DE L'ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE ET DU POUVOIR D'ACHAT DU PERSONNEL MUNICIPAL

Les usager.e.s, contribuables et personnels de la commune nouvelle seront les premiers bénéficiaires de ces nouvelles ressources.

En effet, la commune nouvelle élargit sa capacité d'investissement, portée à 70M€ la première année, alors même que la capacité d'investissement des deux Villes additionnées inscrite au BP 2024 est de 61,5M€.

A l'horizon 2028, **270M€** auront été déployés pour le développement de nouveaux équipements et l'accélération de la politique de rénovation du patrimoine communal, en faveur d'un cadre de vie et de conditions d'accueil des administrés sensiblement amélioré pour les Pierrefittois.es et Dionysien.ne.s et de conditions de travail améliorées pour les agent.es public.que.s. Ces dépenses d'investissement, indispensables pour notamment se préparer au défi climatique seront financées grâce à l'épargne brute consolidée et un recours adapté à l'emprunt, maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Cette assise financière conforte et élargit également l'action municipale en matière de politique publique. A titre d'exemple, **la cantine gratuite** sera déployée sur l'ensemble des niveaux de classes primaires de la commune nouvelle pour un financement total de **3M€**.

En outre, en matière d'harmonisation fiscale, la municipalité affirme un choix volontariste en écartant l'hypothèse de l'application d'un taux moyen pondéré et d'une harmonisation de la fiscalité sur plusieurs années. **Dès 2025, le conseil municipal adoptera des taux d'imposition identiques à ceux de Saint-Denis et favorables à l'ensemble des contribuables de la commune nouvelle :**

- Aucune hausse des taux de fiscalité pour les contribuables de Saint-Denis conformément aux engagements de la municipalité
- Une baisse de la pression fiscale pour les contribuables de Pierrefitte : une baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 18,9% (-207€ en moyenne pour les redevables de la TFB)

Enfin, une enveloppe **d'1,8M€** sera mobilisée, dès la première année pour améliorer le pouvoir d'achat des personnels de la commune nouvelle et contribuer plus encore à leur protection sociale du personnel.

Les opportunités financières créées par la commune nouvelle lui permettent de renforcer son budget d'investissement et de diminuer les taux de fiscalités pour contribuables de Pierrefitte sans conséquence pour celles et ceux de Saint-Denis.

Cette capacité d'action se trouve augmentée au-delà des marges dont disposaient les deux communes séparément, notamment grâce aux nouvelles recettes que génère cette union.